CABESTAN FORMATION
LA FORMATION VRAIMENT PROFESSIONNELLE

Formation Mettre en place une démarche GEPP | 1 jour

Code module : 438 - **Version :** 2

Durée : 1 jour (7 heures)
Composition du groupe : De 2 à 12 personnes
Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :
- ✅ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✅ Intra en classe distancielle
- ❌ Inter présentiel
- ❌ Inter en classe distancielle

Public : Dirigeants, Services RH, Comités de direction

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Connaître l'aspect règlementaire des nouvelles dispositions
- Mesurer les enjeux de la GEPP
- Pouvoir mettre en œuvre une organisation compatible GEPP

Méthodes pedagogiques :
- Réflexion et apports théoriques du formateur
- Travail d'échanges sous forme de réunion-discussion
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Cette formation vous permettra d'acquérir les méthodes pour, d'une part, identifier les ressources humaines disponibles et, d'autre part, anticiper les besoins futurs puis mettre en place les actions nécessaires (recrutement, formation, ...).
C'est une aide précieuse pour vous aider à remplir vos obligations relatives à l'article L2242-20 du Code du Travail.

PROGRAMME

1- Comprendre la GEPP
- Définition et évolution de la GEPP
- Différence entre GPEC et GEPP
- Les étapes de la GEPP
- Les obligations légales
- Les objectifs de la GEPP

2- La notion de compétence, au coeur de la GEPP
- Les niveaux de compétence (individuelle, collective, organisationnelle et territoriale)
- Les interactions entre les différents niveaux de compétences
- La cohabitation en entreprise entre compétence, talent et haut-potentiel
- Les avantages à digitaliser la GEPP

3- Définir un plan d'actions sur la GEPP
- Définir les enjeux de la GEPP en lien avec la stratégie de l'entreprise
- Identifier les besoins de l'entreprise et analyser les écarts (en interne et en externe) grâce à des outils clés.
- Mettre en œuvre le plan d'action
- Les outils permettant d'évaluer, suivre et pérenniser la démarche de GEPP